

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Châlons-en-Champagne  
Lundi 9 mai 2022,

### **SIGNATURE DU CONTRAT DE TERRITOIRE « EAU & CLIMAT » DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE : 3 ANS ET UN PROGRAMME D' ACTIONS DE PLUS DE 10 M€ POUR RELEVER LE DÉFI DU BON ÉTAT DES EAUX.**

#BONETAT  
#CLIMAT #LESINFEAU



Crédits photo NH/AESN

[>Voir le film événement de signature](#)

Sandrine ROCARD, directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie et Jacques JESSON, président de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne, ont signé un contrat de territoire « Eau et climat » 2022-2024 à l'hôtel de ville de Châlons, siège administratif de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne. La structure porteuse s'engage à mener un programme d'actions ciblées prioritaires en faveur de la reconquête du « bon état » des rivières et des nappes souterraines, de la biodiversité, et bénéfiques pour l'adaptation au changement climatique du territoire des 46 communes dont la Communauté d'agglomération assure les compétences assainissement des eaux usées et gestion des eaux pluviales.

« Plus de 10 M€ : c'est le montant prévisionnel correspondant aux travaux prioritaires à engager pour relever ce défi.. » explique Sandrine ROCARD. « L'agence de l'eau Seine-Normandie s'engage, d'un point de vue technique comme financier, aux côtés de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne pour l'accompagner dans cette perspective. » confirme-t-elle.

Pour Jacques JESSON : « La contractualisation avec l'agence de l'eau Seine-Normandie permet d'assurer un traitement prioritaire des demandes de financements et pour notre territoire, elle consolide et conforte notre stratégie de gestion et de développement durable du territoire, dans laquelle l'eau est un enjeu primordial ».

Les deux axes d'actions d'interventions prioritaires sont la gestion à la source des eaux de pluie et la performance de la gestion des eaux usées. En effet, 8 tronçons de cours d'eau risquent de ne pas atteindre les objectifs environnementaux de « bon état » du fait de leur altération par des polluants issus des activités humaines (rejets d'assainissement partiellement traités, modification des conditions morphologiques des cours d'eau, phytosanitaires et fertilisants...). Dans le but d'affiner les connaissances et actions à mener en termes de gestion des eaux de pluie et de désimperméabilisation des sols, un schéma directeur et un zonage sont en cours et leur finalisation est prévue d'ici fin 2023.

Le contrat s'attache également à encourager une gestion performante des eaux usées. Cela consiste à mener un travail minutieux sur le territoire en améliorant la sélectivité des réseaux par leur réhabilitation, la mise en conformité des branchements et la déconnexion des eaux de pluie. En complément, il conviendra aussi d'accroître la qualité des traitements et des rejets, par la réhabilitation des unités de traitement.

Suite à une phase de diagnostic menée sur l'année 2021, une animatrice est mobilisée à temps plein afin de mettre en œuvre et assurer le suivi du plan d'actions hiérarchisé en concertation avec les élus du territoire et en collaboration avec les autres services de la Communauté d'agglomération.



**EN BREF...**

  

**CONTRAT DE TERRITOIRE "EAU & CLIMAT" 2022 - 2024  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE.**

**Plus de 10 M€**  
DE TRAVAUX PRÉVISIONNELS.

**& 3 ans**  
POUR RELEVER LES DÉFIS DU  
BON ÉTAT DES EAUX DES  
RIVIÈRES ET NAPPES  
SOUTERRAINES ; DE LA  
BIODIVERSITÉ, ET S'ADAPTER AU  
CHANGEMENT CLIMATIQUE.

**Répondre à 2 enjeux prioritaires :**

- 1 GERER LES EAUX DE PLUIE, "À LA SOURCE".**  
*Réaliser le schéma directeur et le zonage en cours, dans le but d'affiner les connaissances et actions à mener en termes de gestion des eaux de pluie et de désimperméabilisation des sols.*
- 2 OPTIMISER LA GESTION DES EAUX USÉES.**  
*Réhabiliter des réseaux, mettre en conformité des branchements, déconnecter les eaux de pluie.*

## LE TERRITOIRE... En BREF

La Communauté d'agglomération de Châlons Agglo regroupe 46 communes avec un centre urbain dense et fortement imperméabilisé, autour de la ville de Châlons-en-Champagne. Le reste du territoire est majoritairement rural puisque 65 % des communes ont moins de 1 500 habitants.

Le territoire de l'agglomération est parcouru d'Est en Ouest par la plus grande rivière Française, à savoir la Marne, et sur la partie Nord, par la Vesle. De nombreux affluents alimentent ces deux cours d'eau et forment donc un réseau hydrographique important sur le périmètre de Châlons Agglo.

Parmi les 14 cours d'eau, 8 présentent un état écologique dégradé. Ces altérations peuvent être causées par différents facteurs tels que :

- L'agriculture avec l'utilisation de produits phytosanitaires et l'irrigation.
- L'assainissement des eaux usées avec des systèmes d'épuration défectueux et des non-conformités de branchements.
- Les eaux pluviales avec le ruissellement urbain.



Concernant les trois masses d'eau souterraines, elles présentent un état chimique dégradé par la présence de produits phytosanitaires tels que des pesticides ou des herbicides. L'état quantitatif de la masse d'eau Craie de Champagne Sud et Centre est lui aussi médiocre.

Dans l'objectif d'atteinte du bon état des masses d'eau d'ici 2027, Châlons Agglo va mettre en place, dans le cadre du Contrat de Territoire Eau et Climat, des actions ciblées pour l'amélioration de la qualité des masses d'eau\*.

\*Masse d'eau : une masse d'eau est un tronçon de cours d'eau, un lac, un étang, une portion d'eaux côtières, une lagune, un lagon, une nappe phréatique, tout ou partie d'un ou plusieurs aquifères, d'une taille suffisante pour permettre le fonctionnement des processus biologiques et physico-chimiques.

#### **INFO +**

#### **Le « bon état » ?**

*Une eau en quantité et en qualité suffisante pour les écosystèmes et la vie aquatique.*

*En savoir plus sur l'état des lieux du bassin Seine-Normandie : [http://bit.ly/dp\\_EDL19](http://bit.ly/dp_EDL19)*

**L'agence de l'eau Seine-Normandie** est un établissement public de l'Etat, placé sous la tutelle de deux ministères : le ministère en charge de l'Environnement et le ministère en charge des Finances. Son territoire de compétences est le bassin hydrographique de la Seine et des fleuves côtiers normands.

Elle met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux : collectivités locales, industriels, artisans agriculteurs ou associations, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

L'adaptation au changement climatique est le fil conducteur du programme « Eau & climat » 2019-2024, **doté de 3,84 milliards sur 6 ans**, élaboré et adopté par le comité de bassin. Ce programme vise à donner aux territoires et aux acteurs de l'eau, la capacité de s'organiser et les moyens de faire face aux évolutions climatiques.

La politique contractuelle programme « Eau & climat » 2019-2024 » constitue un élément important de ce programme pour mobiliser les acteurs. Cette mobilisation est primordiale dans les territoires à enjeux eau et biodiversité, les plus exposés aux conséquences du changement climatique du fait de problèmes de qualité ou de quantité d'eau préexistants et répondre aux défis de l'adaptation au changement climatique. Elle se décline notamment par la mise en œuvre de contrats de territoire eau et climat.

[www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)



## Contact presse

Agence de l'eau Seine-Normandie

Marie-Anne Petit

Tél. 06.61.58.91.74

Mél : [petit.marie-anne@aesn.fr](mailto:petit.marie-anne@aesn.fr)

Communauté d'agglomération

Amélie INVERNICI

Tél. 06.72.47.28.42

Mél : [a.invernici@chalonsenchampagne.fr](mailto:a.invernici@chalonsenchampagne.fr)